



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 22/11/2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse : la poursuite des pluies permet de lever la vigilance sur l'ensemble du département.

Les précipitations se succèdent sur l'ensemble du département et devraient de poursuivre pour les jours à venir.

Ces pluies ont permis une nette amélioration de la situation hydrologique de département. Les niveaux des cours d'eau de la Creuse remontent et sont repassés au-dessus des seuils d'alerte.

La recharge hivernale des nappes souterraines déjà impulsée depuis deux semaines se poursuit en vu de revenir vers des niveaux proches de la normale.

En conséquence, Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Préfète de la Creuse, a signé, après avoir consulté les membres du comité ressources en eau (CRE), un arrêté abrogeant les mesures prises au titre de la sécheresse sur le département de la Creuse par arrêté en date du 31 octobre 2023.

Bien que la situation se soit améliorée, il faut garder à l'esprit que le département de la Creuse est en tête de bassin et que la ressource en eau potable provient principalement des eaux souterraines dont les réserves restent fragiles. Aussi, les unités de gestion de l'eau sont invitées à poursuivre les remontées d'information via les questionnaires mis à leur disposition auprès des services départementaux de la DDT et de l'ARS afin de pouvoir anticiper d'éventuelles dégradations de cet approvisionnement en eau potable.

Nota : La situation pourra de nouveau être examinée en fonction des conditions climatiques à l'occasion d'un prochain comité ressource en eau.

Contact presse Cabinet de la Préfète

Tél. : 05.55.51.59.00
Courriel. : pref-communication@creuse.gouv.fr
Bureau départemental
de la communication interministérielle

 www.creuse.gouv.fr
 Préfète de la Creuse
 Préfète de la Creuse